

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 391

présenté par
M. Brottes

ARTICLE 10

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« après la référence : « L. 134-25, » sont insérés »

les mots :

« les mots : « le comité met » sont remplacés par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction de coquille.